

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du Vendredi 26 septembre 2025

Nombre de conseillers : 11

Présents : 8

Pouvoir : 3

L'an deux mil vingt-cinq, le vendredi vingt-six septembre, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MARCEL-EN-MARCILLAT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Maison de Village de Saint-Marcel-en-Marcillat, à dix-neuf heures sous la présidence de **Monsieur Alain VERGE**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 septembre 2025

Présents : Mesdames Émilie BAFFIER, Brigitte FAUCONNET, Patricia PEYNOT, Claudine VERGE et Messieurs Jérôme COLAS, Julien DUCROS, Arjen HOOGLAND et Alain VERGE

Absents excusés : Mme Laurence BLANCHONNET (pouvoir donné à M. Jérôme COLAS), M Pascal FAURE (pouvoir donné à M. Alain VERGE), M. Laurent LAMOINE (pouvoir donné à Julien DUCROS).

M. Jérôme COLAS a été élu secrétaire de séance.



OBJET: Tarifs 2026 - n°2025-09-1

Monsieur le Maire donne lecture des différents tarifs appliqués par la municipalité concernant :

- Le cimetière : concessions, columbarium...
- La Maison de Village : tarifs d'occupation et de fourniture électrique.

La Maison de Village mérite d'être louée un peu plus souvent et Monsieur le Maire demande aux Membres présents de réduire les tarifs de location, sans modifier la facturation de l'électricité à 0,30 cts/KwH

Un bilan annuel sera effectué pour 2026 afin de voir si cette baisse insufflé une demande supplémentaire d'occupation de notre salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de passer le coût de la location de la Maison de Village à 150 € pour les habitants et à 280 € pour les extérieurs à partir des locations du 1er janvier 2026 ;
- **APPROUVE** le nouveau règlement ainsi modifié ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



OBJET: Travaux 2025

Monsieur le Maire rappelle aux Membres présents les travaux à engager sur 2025 conformément aux délibérations n° 2025-01-4 du 08/02/2025 et n°2025-04-1 du 11/04/2025, suite à la confirmation des subventions demandées :

a.) Voirie : n° 2025-09-2

Conformément à la délibération n° 2025-01-4 du 08/02/2025 et suite à la confirmation de la subvention demandée, nous devons valider les travaux sur la Voie Communale n°3 Les Courbes/Les Vincents pour un montant total de 13.657,50 € HT, soit 16.389,00 € TTC, auprès de la société COLAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de la société COLAS d'un montant de 13.657,50 € HT pour les travaux de la VC n°3 ;
- **DEMANDE** l'aide définitive au Conseil Départemental avec le dispositif « voirie » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette délibération.

b.) Aménagements et sécurisation des abords de la Maison de Village : n° 2025-09-3

Conformément à la délibération n° 2025-04-1 du 11/04/2025 et sous condition de la validation des demandes de subventions demandées ; le devis de la société COLAS doit être validé pour les aménagements et la sécurisation des abords de la Maison de Village, y compris le cheminement allant du parking inférieur au passage piéton sur la RD 435

Le coût global reste inchangé, à savoir : 19.076,00 € HT, 22.891,20 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de la société COLAS d'un montant de 19.076,00 € HT pour les travaux d'aménagements et de sécurisation des abords de la Maison de Village ;
- **DEMANDE** l'aide définitive au Conseil Départemental avec le dispositif « Amendes de Police », ainsi que le Fonds de Concours de Montluçon Communauté ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette délibération.

c.) Solidarité Départementale : n° 2025-09-4

* Monsieur le Maire a contacté la société Mourier pour les travaux d'agrandissement de la seconde entrée du cimetière qui pose problème pour le passage des marbriers et des pompes funèbres.

Les 2 colonnes seront démolies et un habillage mural en pierre brut sera posé sur les 2 côtés.

Prix de la prestation totale : 2.420 € HT, soit 2.904 € TTC

* Suite à la rectification, sur le cadastre, des parcelles B234 et B235, appartenant à la commune, il est proposé aux Conseillers présents, d'autoriser la société COLAS à effectuer des travaux d'aménagement (arrachage de la haie, empiérement, clôture...) pour un montant total de 5.886 € HT, soit 7.063,20 € TTC et de mettre à jour le bornage avec un cabinet de géomètres pour 450 € HT

* Un devis a également été demandé pour la chaussée à Chabanusse, suite à une réfection du réseau d'eau. La société COLAS propose à la commune un bicouche (délignement des rives, balayage...) pour un montant total de 1.740 €, soit 2.088 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de la société MOURIER d'un montant de 2.420,00 € HT pour les travaux de démolition et d'habillage de l'entrée du cimetière ;
- **ACCEPTE** les devis de la société COLAS d'un montant de 7.626,00 € HT pour les travaux de voirie, plus 450 € de frais de bornage ;
- **DEMANDE** l'aide définitive au Conseil Départemental du dispositif « Solidarité » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette délibération.



QUESTIONS DIVERSES :

- ◆ Choix du bornage Extension parking MDV et clôture : la solution retenue est une parallèle à la haie existante.
- ◆ Réparation voirie Roche : revoir avec la société COLAS, devis trop élevé.
- ◆ Autres réparations chaussée routes et hameaux : faire un tour avec l'entreprise quand elle viendra pour les travaux à Chabanusse
- ◆ Bâtiment ENEDIS : à nettoyer et repeindre, le devis attendu ne nous est pas parvenu. Enedis subventionne la commune à hauteur de 500 € quelques soient les travaux.
- ◆ Plantations bourg : à voir pour planter quelques essences cet automne.
- ◆ Plantations fédération chasse : opération à revoir
- ◆ Prolongement contrat Multiservices 2026 : accord à l'unanimité
- ◆ Journée citoyenne : la samedi 25 octobre 2025 à 13h00
- ◆ Bascule : Pascal FAURE a posé un banc et une armoire pour mettre des livres à disposition du public.
- ◆ Repas de la commune : impossible de l'organiser en mars l'année prochaine, il est proposé de le faire en fin d'année, le 06/12/2025 (accord à l'unanimité)

- ◆ Inauguration travaux 2024/2025 : date à prévoir avec avis des organismes qui ont subventionné la commune.
- ◆ Réunion SIVOM : elle se tiendra le 30/09 à la Maison de Village.
- ◆ Marche Octobre Rose : le 19 octobre 2025 de 5 et 12 km, organisée avec les Comité des Fêtes et la Mairie
- ◆ Quads : ce matin environ 20/30 quads sont passés dans le Bourg et ont emprunté les chemins communaux très humides.
- ◆ Eurcombles : le bâtiment du stade et le grenier de la Mairie vont bénéficier de l'isolation à 1 €
- ◆ Le Conseil Départemental propose une action « sécurité routière seniors » de 2h00 sur la commune. Proposition sera faite sur la prochaine information municipale.
- ◆ Éclairage public : faire un point sur toute la commune suite au passage de CEE

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close. La séance est levée à 21 h 10

Fait à Saint-Marcel-en-Marcillat, le 26 septembre 2025